



LOCATION DE LA PETITE SALLE « la Boulite »

Règlement intérieur

Responsabilité de l'occupant:

Vous devez:

- faire une visite des lieux avant et après utilisation avec un membre du Conseil Municipal ou du personnel de la mairie
- utiliser salle et matériel dans de bonnes conditions d'économie (éclairage, chauffage, eau) de propreté et d'hygiène
- n'enfoncer ni clous, ni agrafes, ni punaises dans les tables, les murs et les boiseries, ne pas coller de scotch sur les murs.
- laisser l'ensemble dans un état impeccable de propreté (intérieur et extérieur); nettoyer les tables
- avant de partir, fermer les portes et éteindre les lumières et le chauffage
- mettre les ordures dans des sacs fermés et les déposer dans le conteneur situé à l'extérieur près de la cabine téléphonique; déposer les verres vides non réutilisables dans le conteneur prévu à cet effet situé à côté de la cantine (entre le stade et l'école)
- signaler tout ce qui a été détérioré ou cassé ; le remplacement sera effectué à vos frais après contrôle par les deux parties. **Un chèque de caution de 150 euros sera déposé à la mairie avant toute location** et ne sera rendu qu'après la visite des lieux et s'il n'y a aucun problème constaté. S'il est reconnu que les locaux ou matériels ne sont pas nettoyés correctement, le nettoyage sera facturé forfaitairement 50 euros.
- Tout problème (utilisation, entretien, responsabilité, dégradation, redevance ...) sera réglé avec la Mairie. **Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans la salle (il y a un cendrier à l'extérieur près de la porte d'entrée).**

.....
L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition
.....

(Pour les mineurs à signer par un des parents)

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

N° tél :

Reconnais avoir reçu et pris connaissance du règlement concernant l'utilisation de la salle « La Boulite »

que je loue le :

pour la somme de

euros

A Mairé-L'Evescault le

Signature,

Nombre clés remises : une

Vos données sont collectées dans le cadre de la mise à disposition de locaux et matériels, par la mairie de MAIRÉ L'EVESCAULT. Elles sont conservées 5 ans, au terme de la location et clôture de tout contentieux. Elles sont destinées au service administratif et au trésor public. La base légale est l'exécution d'un contrat. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles auprès du délégué à la protection des données et les faire rectifier en contactant : mairie-mairelevescault@paysmellois.org Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Mairie de Mairé-L'Evescault 1 rue des Grands Bois - 79190 Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)

Ouverture du Secrétariat : lundi / mercredi / vendredi : 14 heures / 17 heures

Tél : 05.49.07.62.68 Fax : 05.49.07.99.83 Courriel : mairie.mairelevescault@free.fr